

Conditions Générales de Vente

Résidence ALL SUITES-APPART HOTEL de Mérignac **

Article 1 – MENTIONS LEGALES

- L'ENSEIGNE « ALL SUITES-APPART HOTEL »

Exploité par la société GESTSAINTEX, « All Suites-Appart Hotel » est un nom commercial utilisé sous la marque ALL SUITES HOME, déposée par le Groupe Patrice PICHET le 30/04/2007 et détenue par la Foncière Patrice PICHET. Elle est protégée par la législation française et internationale applicable en matière de propriété intellectuelle du droit des marques.

- LA SOCIETE

GESTSAINTEX, filiale du Groupe PICHET, est une société spécialisée dans la location de logements meublés de type hôteliers et de loisirs.

Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.) unipersonnelle, au capital de 7.500,00 EUROS (Code NAF : 5520Z), immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro B 485 261 820, GESTSAINTEX est domiciliée en cette qualité au siège sis 20,24 Avenue de Canteranne 33608 PESSAC Cedex (Tél. : 05 56 07 47 00 - Fax : 05 56 07 77 25).

- LE SITE INTERNET

Le site "www.allsuites-apparthotel.com" est la propriété du Groupe Pichet qui en assure l'exploitation avec d'autres sociétés utilisatrices de la marque, à savoir MACACHA, GESTLAC, GESTOCEANIDES, GESTHOTEICH, GESTPARKWAY, GESTDUNKERQUE, GESTORLY et GESTSAINTEX, et se réserve le bénéfice de tous droits liés.

• EDITEUR DU SITE

Groupe PICHET – Service Webmarketing KARIBA
20-24 Avenue de Canteranne
33608 PESSAC Cedex
Tél : 05.56.47.07.00 / Fax : 05.56.47.77.25

• HEBERGEUR DU SITE

Data Center Neuf Cegetel
Technolac
Rue du Docteur Gabriel Peri
33000 BORDEAUX

• DIRECTEUR DE PUBLICATION

Monsieur Yann Goenvec, Directeur marketing et communication

Article 2 – SERVICE D'HERBERGEMENT ET REGLEMENTATION

2-1. La résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac est une résidence de tourisme deux étoiles, proposant des appartements meublés à la location, pour des séjours à plus ou moins long terme, à titre professionnel ou de loisirs.

La résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac dispose de logements de taille variable allant de la studette aux 3 pièces, dont chacun est doté d'éléments d'équipements nécessaires à l'habitation temporaire, des services personnels et collectifs étant également mis à disposition des clients à titre optionnel (comme petit déjeuner..).

2-2. Tout client de la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac est réputé avoir pris connaissance en cours du processus de sa location d'un appartement meublé, des présentes Conditions Générales de Vente, et les accepter sans réserve.

A cet effet, il est présumé disposer de toutes les garanties liées à la capacité juridique de contracter.

Le réservataire est seul responsable du choix des conditions de sa location, que la réservation ait été faite pour son propre compte ou pour le compte et dans l'intérêt d'autrui ; celui-ci déclarant expressément à cet effet, par l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, ne pas agir à des fins frauduleuses.

Tout contrat de réservation portant sur la location temporaire d'un appartement meublé au sein de la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac est soumis à la réglementation des Résidences de Tourisme (cf. article 12 infra).

Le résident ne pourra se prévaloir des dispositions légales applicables au bail d'habitation, notamment quant à celles relatives au maintien dans les lieux ; toute domiciliation dans la résidence, à titre privé ou professionnel, étant strictement prohibée.

Article 3 – COORDONNEES DE LA RESIDENCE ET HORAIRES

3-1. Situation – Liens contacts

Adresse : 27 Allée Félix Nadar à MERIGNAC (33700)

Contacts : Tél : 05.56.184.184 / Mail : merignac@allsuites-appart.com

3-2. Horaires

Les horaires d'ouverture de la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac sont les suivantes :

- **du lundi au vendredi** : de 7h à 21h30
- **samedi et dimanche** : de 9h à 12h et de 16h à 20h.

Pour l'accomplissement des formalités nécessaires à son entrée dans les lieux, chaque client devra se présenter :

- **du lundi au vendredi** : entre 15h et 21h
- **le samedi et le dimanche** : entre 16h et 19h30

Les départs se font avant 12h.

Article 4 – MODALITES DE RESERVATION

La réservation d'un appartement meublé au sein de la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac peut être opérée directement auprès de la réception, sur place ou par téléphone, ou en ligne via le site « www.allsuites-apparthotel.com » en remplissant le formulaire prévu à cet effet.

La réservation du client n'étant valide qu'à réception d'une confirmation écrite émanant de la résidence, celle-ci sera établie selon deux critères : d'une part, les disponibilités d'hébergement pour le type d'appartement et la période requis par le client, et d'autre part, le bon déroulement du processus de (pré)paiement du séjour (acompte ou règlement intégral du prix à la réservation - cf. article 7 infra).

Les étapes de la réservation sont les suivantes :

- Réservations sur place : la réception de la résidence remplira un bon de réservation avec le client, incluant ses annexe le règlement intérieur des lieux, avec ses coordonnées personnelles, le type d'hébergement souhaité et la durée de séjour sollicitée ; document qui sera signé par le réservataire, et donc opposable à son encontre en l'état, avec annexe(s). Le (pré)paiement du séjour sera fait concomitamment (cf. article 6 infra).

Si le client effectue sa réservation pour le jour même, la remise des clés et l'entrée dans les lieux auront lieu en suivant, après acquittement par le client du prix du séjour en intégralité.

- Réservations à distance par téléphone :

1. La réception de la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac est joignable au numéro suivant : 05.56.184.184. (prix d'un appel local non surtaxé selon conditions tarifaires du fournisseur), ou auprès d'une centrale générale d'appels téléphoniques, à ce n°: 0 800 33 9000.
2. Le réceptionniste ou téléconseiller enregistre les coordonnées personnelles du client (comme nom, prénom, adresse, n° de téléphone, e-mail), le type d'appartement et la période désirés, avec le cas échéant des prestations optionnelles supplémentaires de type petit-déjeuner (...).
3. Le numéro de carte bancaire du compte à débiter pour la demande de location est demandé au client.
4. Le client reçoit en suivant dans un délai d'environ 24h, un e-mail (voire le cas échéant, un courrier ou un fax) de confirmation lui précisant que les critères de sa demande ont bien été enregistrés, et que sa demande de location est donc bien effective.

- Réservations à distance via le site internet « www.allsuites-apparthotel.com » :

1. Un formulaire spécifique est à remplir en ligne par le client : avec par exemple ses nom, prénom, adresse, n° de téléphone, e-mail, le type d'appartement et la période désirés, avec le cas échéant des prestations optionnelles supplémentaires de type petit-déjeuner.
2. Le numéro de carte bancaire du compte à débiter pour la réservation doit être renseigné par le client.
3. Le client reçoit en suivant dans un délai de 24h, un e-mail de confirmation lui précisant que les critères de sa demande ont bien été enregistrés, et que sa demande de location est donc bien effective.

Dans les deux derniers cas (réservations par téléphone et internet), si la demande de réservation porte sur un séjour de plus d'1 nuitée, celle-ci ne sera valable qu'au prélèvement automatisé d'un acompte (cf. article 6 infra). A défaut, la demande de réservation ne pourra être enregistrée.

Pour les réservations effectuées à distance, le client recevra un nouvel e-mail (voire à titre exceptionnel en cas d'impossibilité, par courrier ou fax pour les réservations par téléphone) sous un délai de 72h suivant sa demande de réservation, lui indiquant si la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac pourra ou non l'accueillir au regard des disponibilités pour le type d'hébergement et la période souhaités. En cas d'indisponibilité de la résidence, la demande de location ne pourra être suivie d'effet et l'acompte, s'il en a été réglé un par le client, lui sera restitué : cf. article 7-1 infra.

Cas particulier des demandes de location excédant 90 nuitées : il s'agit de longs séjours qui peuvent bénéficier de tarifs préférentiels sur la base de forfaits adaptés, de type « 3 mois » ou « 6 mois » (...). Outre sa demande de location, et une fois celle-ci effectuée, le client devra remplir un dossier spécifique (Télécharger le dossier : <http://www.allsuites-apparthotel.com/CGR>) et produire à la résidence un certain nombre de pièces justifiant de sa situation personnelle et professionnelle ; à titre de garantie financière pour une location de plus de 3 mois. Aucun acompte n'étant exceptionnellement exigé dans cette hypothèse lors de la pré-réservation, le client sera cependant dûment informé que sa demande de location ne pourra devenir effective que sur validation de son dossier par ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac.

Les réservations de groupe (c'est à dire les réservations portant sur plusieurs chambres avec ou sans location de salle de réunion, de service de restauration (...), faites par une même entité dans le cadre de séminaires professionnels ou de séjours) font elles l'objet de Conditions Générales de Vente spécifiques, développées dans un livret propre.

Article 5 – GESTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

5-1. Conformément à la loi n°78-17 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, et à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les informations à caractère nominatif concernant les clients pourront faire l'objet d'un traitement automatisé exclusif par le Service Marketing KARIBA pour le compte de GESTSAINTEX.

Les données collectées et ultérieurement traitées par cette société sont celles que le client transmet volontairement dans le cadre de sa réservation, par téléphone ou via le formulaire d'inscription du site internet. Les données collectées automatiquement par le site sont l'adresse IP, à l'exclusion de toute autre.

Le client est informé que le site est susceptible de mettre en œuvre un procédé automatique de traçage (cookies).

Les données du client ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, sauf si celui-ci a expressément consenti au moment de son inscription, à une telle communication. Le client est toutefois informé qu'elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente ou encore, si cela s'avère nécessaire, aux fins, pour GESTSAINTEX, de préserver ses droits et intérêts ainsi que ceux d'ALL SUITES APPART HOTEL.

En vertu d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, le client pourra s'adresser au gestionnaire du site, par voie postale, téléphone/fax ou e-mail, à l'adresse et aux liens suivants :

Groupe PICHET – Service Marketing KARIBA
20-24 Avenue de Canteranne
33608 PESSAC Cedex
► Tél : 05.56.47.07.00 / Fax : 05.56.47.77.25.

En cas de rectification, il sera adressé au client sur demande, une copie des informations rectifiées.

Les données du client sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées aux présentes.

5-2. Le traitement automatisé d'informations, y compris la gestion des adresses e-mail des utilisateurs du site a fait l'objet d'une déclaration préalable à la Commission Nationale Informations et Libertés (C.N.I.L.), qui en a délivré récépissé le 18/05/2011, sous le numéro **1507776**.

Article 6 – PRIX

Les prix affichés sont indiqués en euros, au taux légal en vigueur au jour de l'enregistrement de la demande de location ; sous couvert de l'application éventuelle de frais de change pour les réservations effectuées depuis les pays situés hors zone euro.

Ils ne comprennent que la mise à disposition d'un appartement meublé avec eau et électricité (éventuellement en plus : wifi, vaisselles...). Ils n'incluent pas la taxe de séjour et les services en option.

Les tarifs des appartements et autres services sont revus et applicables au 1er Janvier de chaque année.

Consultables à tout moment par les clients, ils sont affichés dans la résidence et sur le site internet « www.allsuites-apparhotel.com ».

La grille tarifaire applicable sur l'année en cours est jointe en annexe des présentes Conditions Générales de Vente.

Celle-ci étant susceptible de révision en cours d'année (sans préavis, à la seule initiative de GESTSAINTEX).

Le prix contractuel est celui en vigueur au jour de la demande de réservation.

Article 7 - CONDITIONS et MODALITES DE PAIEMENT

Pour être acceptée, la réservation devra être garantie par une carte de crédit émise par un institut réputé* et en cours de validité, et/ou avoir fait l'objet d'un accord de crédit préalable avec ALL SUITES APPART HOTEL (suivant accord des centres bancaires afférents), et être précédée selon les cas du versement minimum d'un acompte.

Les paiements effectués directement à la réception de la résidence de Mérignac sont autorisés par espèces (sauf devises étrangères), chèque simple/chèque vacances agréés, ou carte de crédit. Les paiements à distance (via renseignements téléphoniques ou site internet) ne sont autorisés que par carte de crédit.

Pour les réservations à distance, les paiements sont réalisés par le biais du système sécurisé Paybox (module multi banques), qui utilise le protocole SSL (Secure Socket Layer), de telle sorte que les informations bancaires transmises sont cryptées par un logiciel et qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau. Par ce système, le compte du client est débité automatiquement sur autorisation de la banque, celle-ci déterminant si le compte à débiter est ou non suffisamment provisionné.

Le séjour étant facturé à l'arrivée du client, un prépaiement pourra néanmoins être exigé à la réservation selon la durée envisagée :

- pour tout séjour d'1 à 5 nuitées : la facture correspondante sera réglable en totalité (dès) le jour de la réservation si celle-ci est effectuée sur place auprès de la réception de la résidence.
Pour les réservations à distance (par téléphone ou internet), qui sont soumises à la communication par le client de son numéro de carte de crédit, il n'y aura que prise d'empreinte de cette-dernière sans prélèvement bancaire automatique à ce stade ;
- pour tout séjour de 6 à 29 nuitées : un acompte de 30% du prix total de la location sera exigé. Il sera réglable à la réception de la résidence pour les réservations effectuées sur place, ou prélevé sur la carte bancaire à débiter pour les réservations à distance ;
- pour tout séjour compris entre 30 et 90 nuitées : un acompte de 30% du montant du 1^{er} mois de location sera exigé. Il sera réglable à la réception de la résidence pour les réservations effectuées sur place, ou prélevé sur la carte bancaire à débiter pour les réservations à distance ;
- pour tout séjour à partir de 90 nuitées et plus : aucun acompte ne sera demandé lors de la pré-réservation, celle-ci étant garantie par la production de la part du client de certains documents officiels (cf. liste des pièces exigées à l'article 4 supra). A titre de garantie financière, une caution solidaire pourra être exigée.
A défaut de répondre à ces exigences, ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac se réserve le droit de demander au client le paiement d'avance des 3 (premiers) mois de location.
Que la réservation soit faite directement sur place ou à distance (téléphone ou internet), le client devra néanmoins communiquer son numéro de carte bancaire, pour prise d'empreinte.

Dans tous les cas, le prix total (restant) du séjour sera facturé par la réception de la résidence Mérignac à l'arrivée du client ; en tenant compte selon les cas, du montant de l'acompte déjà réglé, qui s'imputera alors sur le montant de la facture globale à solder.

*Les cartes de crédit acceptées sont les suivantes : Carte bleu, Visa, MasterCard, et Cartes privatives de type American Express, Diners, JCB, Aurore.

7-1. Versement d'un acompte à la réservation

Le montant de l'acompte, qui correspondra à 30% du prix total du séjour ou du 1^{er} mois de la location si celle-ci est comprise entre 30 et 90 nuits, est exigible au jour de la réservation.

Il sera automatiquement prélevé suivant communication par le client du numéro de la carte de crédit du compte bancaire à débiter. Sauf erreur technique ou impossibilité de mener à bien la transaction du fait d'un défaut d'approvisionnement du compte bancaire concerné, la demande de réservation sera validée concomitamment à l'aval du système Paybox susvisé.

En cas d'impossibilité de prélèvement de l'acompte requis, la réservation ne pourra être enregistrée.

Pour les réservations à distance par téléphone ou via le site internet « www.allsuites-apparhotel.com » : suivant réception de l'autorisation bancaire de prélèvement de l'acompte dû, le client recevra, sous le délai de 24h, un e-mail

(voire à titre exceptionnel en cas d'impossibilité, par courrier ou fax pour les réservations par téléphone) lui confirmant que sa demande de location est effective.

Le montant de l'acompte ainsi prélevé s'imputera sur le montant total de la facture que le client sera ensuite amené à régler à la réception de la résidence au moment de son entrée dans les lieux.

En cas d'annulation de la réservation (cf. article 9 infra) :

1. du fait du client, le versement effectué lui sera ou non restitué suivant les délais de son annulation auprès de la résidence ;
2. du fait de la résidence, en raison d'indisponibilité du type d'hébergement souhaité pour la période visée par le client, l'acompte sera intégralement restitué à ce-dernier sous un délai maximum de 30 jours après avoir été informé de l'annulation.

7-2. Règlement du solde de la location

Pour tout séjour d'1 à 5 nuitées au sein de la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac, le prix du séjour sera facturé en totalité par la réception à l'arrivée du client.

Pour tout séjour compris entre 6 et 29 nuitées, le client sera tenu au règlement de la facture correspondante à l'arrivée, minoration faite du montant de l'acompte déjà versé à la réservation.

Pour tout séjour compris entre 30 et 90 nuitées, la facturation mensuelle sera établie par la réception de la résidence à l'intention du client, et donc exigible, entre le premier et le cinquième jour ouvré de chaque début de mois de location ; minoration faite pour le 1^{er} mois du montant de l'acompte déjà versé à la réservation.

Pour tout séjour de 90 nuitées et plus, la facturation du séjour sera établie de manière mensuelle. Le client devra s'en acquitter auprès de la réception de la résidence entre le premier et le cinquième jour ouvré de chaque début de location. Sauf dans l'hypothèse où le client n'aurait pas répondu à l'ensemble des conditions de validation de son dossier mais aurait néanmoins été accepté par la résidence : auquel cas, la réception exigera pour l'entrée dans les lieux, le paiement d'avance des 3 (premiers) mois de location.

Dans les cas où il a été convenu que le paiement du séjour d'un client serait effectué par une société ayant contracté un accord commercial avec ALL SUITES APPART HOTEL ou GESTSAINTEX, le client sera en cas de défaillance de cette société, tenu personnellement au règlement en question.

S'agissant des prestations en option (telles que petit-déjeuner par exemple), leur règlement sera exigé par la réception en fin de séjour, ou à la fin de chaque mois pour les séjours de moyenne et longue durée (+ de 30 nuits). Le plafond de crédit accepté à cet effet par la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac est d'au maximum 50 euros.

En cas de défaut de paiement par le client de tout ou partie des prestations dont il a bénéficié durant son séjour au sein de la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac, GESTSAINTEX se réserve le droit de rechercher sa responsabilité en engageant toute procédure légale nécessaire au recouvrement de sa créance, et au besoin de faire libérer l'appartement sans préavis ni délai.

Article 8 – MODIFICATION DE RESERVATION

Le détail de chaque réservation acceptée par la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac sera conservé jusqu'au terme de la période de location.

Pour toute modification de réservation, le client devra se manifester directement auprès de la réception de la résidence, sur place ou par téléphone : cf. liens contacts à l'article 3-1 ; dans les délais suivants : jusqu'au matin 12h le jour j pour les séjours d'une nuit, au moins 24h à l'avance pour les séjours compris entre 2 et 5 jours, et au moins 48h à l'avance pour tous séjours de 6 nuitées ou plus.

Sous réserve de disponibilités et à la discrétion de la résidence, la durée du séjour pourra être revue à la baisse ou prolongée, avec variation du prix en conséquence. Etant ici précisé que si cette modification est sollicitée par le client en cours de séjour, la résidence n'a pas l'obligation de le maintenir dans le même appartement.

En cas de départ anticipé du client par rapport à la date prévue à la réservation, l'occupant devra en aviser la réception à l'avance, en prenant connaissance du nouvel ajustement tarifaire de sa location dans les délais précités.

La facturation du client sera revue en conséquence, et le prix applicable sera celui correspondant à la durée du séjour ainsi réévalué.

Les réservations ne sont en aucun cas susceptibles d'échange ou de revente à un tiers, pour quelque motif que ce soit.

Article 9 – RETRACTATION - ANNULATION DE RESERVATION ET NON PRESENTATION A LA LOCATION

En vertu de l'article L120-20-1 du Code de la Consommation, les réservations de séjours en résidences de tourisme de type ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac, ne sont pas soumises au délai légal de rétractation de 7 jours ; la réservation d'un appartement pouvant notamment s'opérer pour le jour même.

Un délai maximal d'annulation est toutefois ici prévu de manière conventionnelle : délai de prévenance de la part du client jusqu'au matin 12h du jour d'arrivée pour les séjours d'1 nuit, d'au moins 24h avant le début du séjour pour ceux compris entre 2 et 5 jours, et d'au moins 48h avant le début du séjour pour ceux de 6 nuitées et plus.

Dans le respect de ces délais, le client ne sera contraint vis-à-vis de la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac, à aucune pénalité :

- pour les réservations d'1 nuitée : le montant de la facture déjà réglée sur place sera remboursée au client dans un délai de 30 jours ouvrés au plus suivant le moment de l'enregistrement par la résidence de sa demande d'annulation.
Et celles effectuées à distance ne feront l'objet d'aucune facturation.
- dans les autres hypothèses de réservations accompagnées du règlement d'un acompte, ce-dernier sera intégralement reversé au client (par chèque ou virement bancaire), dans un délai de 30 jours ouvrés au plus suivant la date d'enregistrement par la résidence de son annulation.

Cependant, pour toutes les annulations de réservations effectuées dans des délais moindres, la résidence, à titre d'indemnités :

- conservera l'acompte, dans les hypothèses où il est requis, sans possibilité de remboursement.
- appliquera une pénalité au client : 1. pour les réservations d'1 à 5 nuitées, celle-ci sera d'un montant équivalent au coût de la location de la première nuitée.
Il s'ensuit que la facture déjà acquittée sur place auprès de la réception de la résidence ne sera pas remboursée, et que dans le cadre des réservations à distance, qui ont donné lieu à une prise d'empreinte de la carte de crédit, la somme ainsi considérée sera automatiquement prélevée sur le compte bancaire à débiter.
2. pour les réservations de 90 nuitées et plus, celle-ci sera d'un montant équivalent au 1^{er} mois de location, suivant critères définis au départ.
Il s'ensuit que le numéro de carte de crédit communiqué sur place ou à distance pour prise d'empreinte, permettra de prélever automatiquement la somme ainsi considérée sur le compte bancaire à débiter.

Ces conséquences d'annulation du fait du client seront applicables dans les mêmes conditions et modalités à son égard, si l'annulation intervient du fait de la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac.

Le défaut d'arrivée à date convenue en cas d'absence d'annulation, sera réputé être une « non présentation », qui impliquera également la conservation par la résidence de l'acompte versé à la réservation par le client, ou le prélèvement d'une pénalité, tel que précité.

La date effective d'annulation sera la date de réception de cette information par la réception de la résidence ; directement sur place ou par téléphone : cf. liens contacts à l'article 3-1.

Article 10 – OBLIGATIONS DU CLIENT DURANT LA PERIODE DE LOCATION

L'appartement meublé étant mis à la disposition du client dans un bon état d'entretien, celui-ci s'engage en contrepartie à user des lieux loués et de leurs éléments d'équipements en « bon père de famille ». Il devra restituer l'appartement dans l'état où il en a pris possession au moment de son entrée dans les lieux.

Le règlement intérieur de la résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Bordeaux Lac, affiché sur place dès l'arrivée et consultable à n'importe quel moment durant toute la durée du séjour, étant opposable aux clients, devra être respecté en bon père de famille par chacun d'eux. Son non respect est une cause de rupture anticipée du contrat de location ; la résidence se réservant le droit de faire libérer l'appartement en cas de manquement sérieux à l'une des conditions y définies.

Aussi, en cas d'anomalie, d'objets manquants ou dégradés, de son fait ou non, le client devra en informer la réception dès constat durant le séjour, ou le cas échéant au plus tard à son départ. A défaut d'information en ce sens, ce type de fait pourrait lui être reproché.

En cours de location, le client est avisé que le personnel de la résidence a la possibilité en tant que de besoin, de pénétrer à tout moment dans l'appartement pour en assurer l'entretien, mais aussi plus généralement pour des raisons graves de sécurité.

En aucun cas le client ne pourra ni ne devra changer le système d'accès à l'appartement.

Lors du départ du résident, l'inventaire et l'état de propreté de l'appartement feront l'objet d'un contrôle par le personnel de la résidence. Tout manque à l'inventaire ou dommage/dégradation causé(e) dans l'appartement du fait du client, lui sera facturé.

Article 11 – RESILIATION SANCTION - NON RENOUVELLEMENT DU FAIT DU CLIENT

Le contrat de location sera résilié de plein droit, sans formalité et sans délai, en cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations, ou de comportement anormal et/ou inapproprié de nature à perturber le séjour des autres occupants.

Le client devra immédiatement quitter les lieux et pourra être expulsé, au besoin avec le concours de la force publique.

Article 12 – RESPONSABILITE DE LA RESIDENCE

La résidence ALL SUITES APPART HOTEL de Mérignac qui répond aux exigences des articles L321-1 et suivants du Code du Tourisme, est tenue de la garantie de conformité des services proposés, en vertu des articles L212-1 et suivants du Code de la consommation (sous réserve des photos et autres reproductions graphiques présentées sur le site internet « www.allsuites-apparthotel.com » qui n'ont pas valeur contractuelle).

Les dispositions des articles 1952 et suivants du Code Civil, relatives notamment aux dommages indirects, ne lui sont toutefois pas opposables, étant une résidence de tourisme et non un hôtel.

Sa responsabilité ne pourra cependant être engagée en cas de non réalisation ou de mauvaise réalisation des conditions de réservation ou de location liée à des cas de force majeure, au fait d'un tiers ou au client lui-même.

En cas de réclamation, le client pourra se manifester soit directement auprès de la réception de la résidence, soit par téléphone, soit par écrit via e-mail ou fax : cf. liens contacts à l'article 3-1.

Article 13 - REGLEMENT DES LITIGES

De manière générale, en cas de litige entre les parties, à l'issu duquel toute tentative préalable de règlement amiable aurait échoué, celui-ci pourra être tranché par la voie judiciaire ; les présentes Conditions Générales de Vente étant régies par le droit français, en considération de la réglementation applicable en la matière.

En cas de non-respect ou de violation manifeste des dispositions susvisées par le client, celui-ci s'expose à des sanctions civiles et/ou pénales, au titre desquelles la Société exploitante de la résidence (GESTSAINTEX) se réserve à toute fin utile, le droit de saisir la juridiction compétente ; qui sera par principe, celle du lieu de résidence de l'établissement (sauf attribution spéciale), nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie ou action en référé.

Dans l'hypothèse où l'une des présentes dispositions serait considérée comme illégale ou inopposable par une décision de justice, les autres resteront en vigueur et opposables.

Article 14 - GRILLE TARIFAIRE 2013 PUBLIQUE

TARIFS PUBLIC All Suites Appart Hôtel Bordeaux Mérignac					
	<i>Studio 1 personne</i>	<i>Studio 1-2 personnes</i>	<i>Appartement 1-2 personnes</i>	<i>Appartement 1-4 personnes</i>	<i>Appartement 1-6 personnes</i>
1 à 6 Nuits	47 €	57 €	65 €	90 €	120 €
<i>SALONS et VINEXPO du 15 au 20 juin 2013 inclus</i>	<i>65 €</i>	<i>85 €</i>	<i>95 €</i>	<i>125 €</i>	<i>160 €</i>
7 à 29 Nuits	37 €	42 €	55 €	65 €	80 €
30 Nuits et +	29 €	32 €	35 €	45 €	55 €
<i>Loyer</i>	<i>870 €</i>	<i>960 €</i>	<i>1050 €</i>	<i>1350 €</i>	<i>1650 €</i>
TARIF au-delà de 3 mois sur demande et selon disponibilité					